



Make it Easy, 2^{ème} édition

Un dispositif de soutien aux étudiants en difficulté

3000€ + 1 parrain commissaire aux comptes pour accélérer la réussite des étudiants

Paris, le 29 septembre 2022 – La commission Avenir Jeunes et Attractivité de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre (CRCC) lance en 2022 sa première édition « **Make It Easy** ». C'est un dispositif de soutien aux élèves des filières de l'expertise-comptable et de l'audit.

Consciente des problématiques financières ou relationnelles rencontrées par de nombreux élèves, mettant trop souvent en péril la poursuite d'études, la CRCC de Versailles et du Centre en partenariat avec la CRCC de Paris et le Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Paris Ile de France ont souhaité agir encore plus efficacement avec cette opération en soutenant les élèves méritants par un accompagnement humain et financier (dotation de 3000 euros brut mensuel) destiné à les encourager à la poursuite d'études le plus loin possible.

Après sélection sur dossier, 30 bénéficiaires issus de différents établissements franciliens, recevront une bourse et seront suivis par un parrain (commissaire aux comptes volontaire) pendant 1 an et demi.

Le dispositif, comment ça marche ?

Une bourse à hauteur de 90 000€ pour 30 lauréats. Les étudiants méritants recevront une bourse de 3000€ brut mensuel, avec un premier versement de 1000€ en janvier 2023, puis un second de 1000€ en septembre 2023 et enfin un troisième versement de 1000€ en juillet 2024.

Et comme l'accompagnement d'un mentor est essentiel dans la vie d'un étudiant pour lui permettre de faire les bons choix, nous avons mis en place un parrainage par un commissaire aux comptes membre de la CRCC de Versailles et du Centre, il pourra :

- L'accompagner et l'aider dans ses études,
- Bénéficier des conseils et de l'expérience d'un professionnel,

- Le guider dans la réalisation de son projet professionnel,
- L'aider dans ses recherches de stages : entretien blanc, lettre de motivation, présentation...etc

Auditeur légal, un job plein d'avenir,

Face à la complexité grandissante de leur environnement, les entreprises ont besoin de plus en plus de rassurer leur partie prenante. L'auditeur légal, parce qu'il est porteur de confiance dans un monde de plus en plus incertain, ne connaît pas la crise !

L'une des missions de l'auditeur légal est le commissariat aux comptes, mission à travers laquelle il a pour rôle de contrôler la régularité et la sincérité des comptes des entreprises et des associations.

- Il accompagne les entreprises et leurs dirigeants dans leur développement et la réussite de leurs projets.
- Il les aide à mieux identifier leurs risques comptables, financiers, fiscaux, informatiques, etc. et à les évaluer pour s'améliorer.
- Il peut être salarié, associé ou encore indépendant.
- Le salaire brut mensuel d'un CAC débutant est entre 2500€ à 3000€

Les compétences de l'auditeur légal :

- Qualités relationnelles
- Sens de l'analyse et esprit critique
- Excellentes connaissances de l'entreprise et de son environnement
- Compétences techniques en comptabilité, finances et droit

Accès à la profession de l'auditeur légal :

- Option 1 : diplôme d'expertise comptable + 2 ans de stage chez un commissaire aux comptes
- Option 2 : master 2 en comptabilité, contrôle de gestion ou finance + 3 ans de stage chez un commissaire aux comptes
- Option 3 : Master 2 d'une autre filière + CPFAC (certificat préparatoire aux fonctions de CAC) + 3 ans de stage chez un commissaire aux comptes

Les conditions pour qu'un étudiant candidate

Deux comités sont mis en place pour assurer le suivi des candidats et sélectionner les profils des futurs lauréats.

- Le comité de sélection est composé de professionnels bénévoles qui étudieront les dossiers reçus et désigneront les 10 lauréats.
- Le comité de suivi sont les parrains et professeurs qui s'assurent que tout au long de la mise en œuvre de l'opération que l'accompagnement de l'étudiant sera le plus adapté possible.

Les critères de sélection

L'étudiant doit :

- Être en 2^{ème} année BTS CG, DCG, BUT, ou en L2 Finances
- Vouloir s'orienter vers les métiers du chiffre (filiale audit, expertise comptable)
- Avoir une situation personnelle financière justifiant l'obtention de cette aide

Si l'étudiant est intéressé par ce dispositif, voici les éléments nécessaires pour constituer son dossier :

- Fiche communiquée par son professeur à remplir
- Lettre de motivation décrivant son projet professionnel et ses ambitions
- Lettre(s) de recommandation
- CV
- Bulletins de notes
- Ressources financières (justificatifs de perception d'une bourse, etc..)

- Divers documents justificatifs (cf. dossier d'inscription)

A propos de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC) de Versailles et du Centre est l'instance représentative de la profession de commissaire aux comptes pour les dix départements : Cher, Eure-et-Loir, Hauts-de-Seine, Indre, Indre-et-Loire, Loiret, Loir-et-Cher, Nièvre, Val-d'Oise, Yvelines. Elle rassemble les commissaires aux comptes qui dépendent de sa circonscription, les accompagne dans leur exercice et les représente auprès de toutes les parties prenantes locales de la profession, au niveau économique, juridique ou encore académique.

La CRCC représente 2403 commissaires aux comptes, qui certifient les comptes de 56 114 entités pour un montant total des honoraires déclarés d'environ 1,155 milliards d'euros (clôture des comptes 2021).

Contact CRCC de Versailles et du Centre

Alexandra CHATELET
Assistante du Président et 1er Vice-
Président
Tel : 01 39 67 51 15
Mail : achatelet@crcc-versailles.com
www.crcc-versailles.fr

Nancy EL ARABI
Responsable des Relations Publiques
Tel : 01 39 67 51 19
Mail : nelarabi@crcc-versailles.com
www.crcc-versailles.fr